

RÉGIME CONVENTIONNEL COMPLÉMENTAIRE DE FRAIS DE SANTÉ INSTAURÉ PAR L'AVENANT DU 19 OCTOBRE 2011 A LA CONVENTION COLLECTIVE DES MENSUELS DES INDUSTRIES DES MÉTAUX DE L'ISÈRE ET DES HAUTES-ALPES

AVENANT N°2

Le régime conventionnel complémentaire de frais de santé instauré par l'avenant du 19 octobre 2011 à la convention collective des mensuels des industries des métaux de l'Isère et des Hautes-Alpes a été conclu à titre expérimental pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2012.

Les partenaires sociaux confirment leur volonté et leur attachement à assurer la pérennité de cette couverture des frais de santé. Ils souhaitent également maintenir sans interruption les prestations actuelles et un bon niveau de couverture des frais de santé aux salariés visés.

Article 1: Rencontres paritaires

Les partenaires sociaux conviennent d'ouvrir, au cours du premier semestre 2015, une nouvelle négociation en vue de faire évoluer leur régime de couverture frais de santé, notamment dans le but de l'adapter aux dispositions légales et réglementaires à venir.

Article 2 : Durée du régime conventionnel complémentaire de frais de santé instauré par l'avenant du 19 octobre 2011

Considérant le délai nécessaire à la conclusion d'un nouvel accord relatif à la couverture des frais de santé.

Le régime conventionnel complémentaire de frais de santé instauré par l'avenant du 19 octobre 2011 est prorogé sous réserve des dispositions de l'article L.912-1 du code de la sécurité sociale en vigueur, jusqu'à la date d'effet d'un nouvel accord.

Article 3 : Date d'effet - Formalités

Le présent avenant prend effet immédiatement. Il se substitue et annule l'alinéa 1^{er} de l'article 19 de l'avenant du 19 octobre 2011.

Le présent avenant sera déposé en application de l'article L.2231-6 du code du travail et son extension pourra être demandée à l'initiative de la partie la plus diligente.

Fait à Grenoble, le 22 octobre 2014

UDIMEC

TRIEDRY (

UDIMEC

Union des Industries Métallurgiques Electriques et Connexes de l'Isère

19 rue des berges 38024 Grenoble Cedex 1

> Tél. 04 76 41 49 49 Fax 0476 41 09 32

Organisation(s) Syndicale(s) Signataires

CFE-CGC

CI L-COC

CFTC Daningue CETOOR par mandet special PBT

CGT 56.CG7

A Company of the Comp

SGUSH FO REALE Salvatore